



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER  
du jeudi 8 février 2018**

**Présents**

<b>Exécutif</b>	MM.	Alain Corthay Etienne Murisier	maire adjoint
	Mme	Coranda Pierrehumbert	adjointe
<b>Bureau du Conseil</b>	Mmes	Line Müller Ania Schwab	vice-présidente secrétaire
<b>Conseillères municipales</b>	Mmes	Sylvie Barbat, Cécilia Hauser, Corinne Ménétreay, Paola Sanz Velasco	Amandine Mayer-Sommer,
<b>Conseillers municipaux</b>	MM.	Christophe Berthelet, Enrico Castelli, Daniel Jauch, Marc Jaquet, Jean-François Jordan, François Mégevand, Jacques Petitpierre	
<b>Personnel communal</b>	M.	Michel Vazquez	secrétaire général
<b>Procès-verbaliste</b>	Mme	Emmanuelle Maia	
<b><u>Absent-e-s excusé-e-s</u></b>	Mmes	Valérie Sella Julia Collis	présidente conseillère municipale
	M.	José Burgos	conseiller municipal

**ORDRE DU JOUR**

1. Présentation du décompte final de la salle communale par notre mandataire, Monsieur Orazio Spuri Nisi, architecte
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2017
3. Communications du Bureau du Conseil
4. Communications de l'Exécutif
5. Projet de résolution :
  - **01/2018** : Pour que la Commune de Meinier se déclare zone hors TiSA
6. Rapports des commissions
7. Rapports des représentants au sein des commissions externes
8. Divers.

**La Vice-présidente** ouvre la séance à 20h15 en annonçant les personnes excusées - dont la Présidente qu'elle remplace ce soir - et salue le public présent.

Orazio Spuri Nisi étant retardé par les embouteillages, **la Vice-présidente** propose de passer au point 2 de l'ordre du jour en attendant son arrivée.

## **1. Présentation du décompte final de la salle communale par notre mandataire, Monsieur Orazio Spuri Nisi, architecte**

**La Vice-présidente** passe la parole au **Maire** qui indique que l'Exécutif a demandé à Orazio Spuri Nisi de venir présenter devant le Conseil municipal la version définitive des comptes de la salle communale. La situation est délicate tant pour l'Exécutif que pour Orazio Spuri Nisi, car le dépassement est relativement significatif par rapport au crédit d'investissement voté pour cette rénovation.

**Le Maire** avait annoncé, lors de l'inauguration de la salle, que le budget avait été tenu et que les dépenses étaient sous la barre des Fr. 2'300'000.- malgré les travaux qui restaient à réaliser, ce qui avait été confirmé à plusieurs reprises par Orazio Spuri Nisi. Or, les factures qui sont arrivées à l'automne et qui étaient tout à fait justifiées par rapport aux travaux réalisés, impliquaient malheureusement un dépassement assez significatif du crédit voté.

**Jean-François Jordan** rejoint la séance.

L'Exécutif, surpris et inquiet, a bien sûr demandé des explications à Orazio Spuri Nisi. Il a rencontré celui-ci à quatre reprises afin de tirer cette situation au clair, pour analyser et donner une transparence totale à ces chiffres qui s'additionnaient. Il n'y a eu aucune faute en matière de comptabilité ni malversation, souligne **le Maire** ; tous les travaux étaient justifiés et ont été réalisés dans les règles de l'art. Si l'Exécutif avait pressenti des dépassements de coûts, il aurait aussitôt demandé un dépassement de crédit, car lesdits travaux étaient nécessaires.

Orazio Spuri Nisi ayant confondu les colonnes de ses tableaux financiers, il y a eu un défaut d'annonce du mandataire, mais aussi une perte de maîtrise des coûts. Lorsque l'Exécutif s'en est rendu compte il était trop tard, puisque les travaux étaient déjà réalisés.

**Le Maire** annonce un dépassement supplémentaire d'environ Fr. 360'000.- avant d'indiquer qu'un certain nombre de domaines ont à un moment donné induit des coûts supplémentaires qui avaient déjà été évoqués autour de cette table : transformations demandées par la CMNS, déplacement des installations techniques et de chauffage en sous-sol de l'autre côté de la salle à cause de l'ascenseur et demandes du maître de l'ouvrage. Et puis, des interventions inhérentes à la rénovation d'un bâtiment vieux de cinquante ans, tels des travaux imprévus sur les CVSE (postes électricité et ventilation en particulier) et la sécurité (demandes complémentaires du service compétent).

Il insiste sur le fait que tous ces travaux étaient justifiés ; il y a néanmoins eu des dépassements de coûts alors que l'Exécutif était persuadé de s'en tenir au crédit voté. Orazio Spuri Nisi a reconnu qu'il avait perdu le fil du suivi des coûts de cette rénovation et a pris sa part de responsabilités par rapport à ce problème, s'engageant lui-même financièrement afin de diminuer ce dépassement.

Ces dépassements vont être expliqués ce soir et l'intéressé est là pour répondre à toutes les questions, annonce **le Maire** pendant que Michel Vazquez distribue les documents préparés par Orazio Spuri Nisi. Ces comptes sont présentés ce soir au Conseil municipal parce que des factures sont encore arrivées récemment. Le dépassement de ce crédit devra être voté en mai par le Conseil municipal, en même temps que les comptes de la commune.

Orazio Spuri Nisi reste encore aujourd'hui très disponible. Il vient sur place à ses frais afin de répondre aux sollicitations d'Eduardo Oliveira Rodrigues, conclut **le Maire**.

Il donne la parole à **Orazio Spuri Nisi** qui le remercie pour cette introduction et détaille les différents dépassements, tout en répondant au fur et à mesure aux demandes de précisions des conseillers municipaux.

Les travaux supplémentaires, pour un total de Fr. 338'000.-, concernent principalement les postes électricité, sanitaire, menuiseries intérieures, parois coulissantes en bois et honoraires ingénieurs. **Coranda Pierrehumbert** précise que le poste sécurité incendie représente à lui tout seul un montant d'environ Fr. 290'000.- (adaptation des portes, des portes coulissantes, de la ventilation et de l'électricité).

Suite aux remarques d'**Amandine Mayer-Sommer** et de **Corinne Ménétrety**, **le Maire** explique que les coûts ont été détaillés poste après poste dans le document d'Orazio Spuri Nisi afin d'en faciliter la lecture et de montrer les incidences financières de chaque poste. Dans la réalité, les ingénieurs sont intervenus tout au long du chantier.

**Corinne Ménétrety** s'étonne que l'ingénieur en sécurité incendie figure à la fois dans le crédit initial de Fr. 1'800'000.- et dans les travaux supplémentaires. **Cécilia Hauser** aimerait des détails quant au suivi financier de ce dossier. **Orazio Spuri Nisi** indique qu'il présentait régulièrement, à la commission ad hoc, un tableau financier de l'avancement du chantier. Il s'est à tort basé sur les contrats signés, et non sur le devis initial. Il insiste sur le fait qu'il s'agissait d'une erreur et non d'une volonté de dissimuler des informations, d'où ce dépassement assez conséquent.

**Jean-François Jordan** aimerait savoir comment Orazio Spuri Nisi a établi son budget. En effet, si les coûts liés aux demandes du maître de l'ouvrage sont compréhensibles, il devait y avoir au départ un problème dans le descriptif des postes sécurité. Ou bien ceux-ci auraient-ils été grandement sous-évalués alors qu'il s'agit d'éléments essentiels qui font partie du métier d'ingénieur ? Les ingénieurs auraient-ils tous sous-évalué leurs prestations ?

**Daniel Jauch**, qui rappelle au passage que le Conseil municipal a tout de même voté un dépassement de Fr. 500'000.- sur un budget de Fr. 1'800'000.-, trouve personnellement cette situation scandaleuse. Il note aussi que le poste électricité a carrément explosé. Une entreprise qui commet une erreur sur son devis l'assume. Que vont dire les conseillers municipaux à leurs concitoyens, sachant que certains d'entre eux n'étaient pas encore élus lorsque les autorités ont pris la décision de rénover la salle communale ? Il trouve cet amateurisme de l'architecte scandaleux. Il reconnaît pour sa part que l'Exécutif a suivi le chantier avec beaucoup de sérieux et qu'il n'est pas responsable de ce fâcheux dépassement financier.

**Christophe Berthelet** se déclare également scandalisé. De telles pratiques n'existent pas dans le privé, relève-t-il, les entreprises ayant des règles et des assurances. Il y a déjà eu un dépassement de Fr. 500'000.- pour des interventions qui n'avaient pas été prévues au départ et, ce soir, Orazio Spuri Nisi annonce Fr. 338'000.- de plus. C'est incroyable, martèle-t-il. Il trouve néanmoins honnête qu'Orazio Spuri Nisi soit présent ce soir.

On peut être choqué, c'est normal, l'Exécutif l'était aussi en découvrant ces chiffres, comprend **le Maire**. Mais bien que l'on parle d'amateurisme et de scandale, chaque facture peut être expliquée. Il n'y a eu aucune malversation de la part d'Orazio Spuri Nisi, plutôt une perte de contrôle des coûts. Il répète que les travaux valent les sommes qui ont été payées. Si l'Exécutif avait su qu'il fallait faire voter encore un crédit supplémentaire pour des travaux qui étaient nécessaires, il l'aurait fait.

Il insiste sur le fait que la salle telle que reçue aujourd'hui est de qualité et convient à tous. Sans ces Fr. 338'000.-, cela n'aurait pas été le cas. Il rappelle que dans le privé, c'est un contrat entre une personne et une entreprise. Orazio Spuri Nisi, lui, avait la responsabilité de piloter une quarantaine d'entreprises. On ne pourrait lui demander de prendre à sa charge l'intégralité du dépassement.

Toutefois, **le Maire** annonce qu'Orazio Spuri Nisi a proposé, à juste titre, de renoncer à ses honoraires sur les dépassements au-delà du budget de Fr. 2'300'000.- et, comme convenu préalablement, de prendre à sa charge les portes mal conçues. Cela représente un effort de Fr. 52'000.- de sa part, ce qui est tout de même significatif.

**Le Maire** comprend bien l'étonnement du Conseil municipal, dont la réaction est légitime. Cependant, le bâtiment convient et il n'y a pas eu de malversations, ni de volonté de nuire à la commune. S'il regrette sincèrement cette mauvaise surprise, il rappelle que les autorités sont tout de même obligées d'aller au bout du processus, car les faits sont là.

Sur une question de **Cécilia Hauser, Etienne Murisier** précise que les coûts pris en charge par Orazio Spuri Nisi ont déjà été déduits de la plus-value de Fr. 338'000.- qui échoit à la commune.

Une longue discussion s'engage, plusieurs Conseillers municipaux ayant du mal à comprendre l'explication d'Orazio Spuri Nisi, au cours de laquelle **Etienne Murisier** précise qu'il n'y a pas eu de factures imprévues ; tous les travaux ont été facturés au juste prix. Malheureusement, Orazio Spuri Nisi a confondu, pendant son suivi financier, les colonnes « budget devis initial » et « retours de soumissions », raison pour laquelle il était à tort convaincu de respecter l'enveloppe.

**Amandine Mayer-Sommer** se dit clairement en colère par rapport à cette affaire et à un devis qui a été largement sous-estimé d'après les contraintes assignées par la suite. Pour sa part, elle n'avait jamais entendu parler de réfection sommaire de la salle communale jusqu'à ce soir. Comment peut-on partir sur des travaux sans tenir compte de l'âge d'un bâtiment, des questions de sécurité et des normes qui se sont multipliées dans tous les domaines depuis plusieurs années ?

**Orazio Spuri Nisi** précise que des complications sont survenues lors de la dépose de l'autorisation de construire. Le dossier est parvenu très tard à la CMNS qui a demandé la modification de certaines parties structurelles. Chaque département est alors revenu avec des points sécurité alors que les soumissions avaient déjà été envoyées aux entreprises. Cependant, la sécurité ne figure pas dans le dépassement de Fr. 338'000.- ; la confusion a été faite au niveau du devis, répète-t-il.

Sur une remarque de **Christophe Berthelet, Etienne Murisier** précise que la dépense globale pour la rénovation de cette salle communale n'a pas seulement servi à ce que les gens

perçoivent en étant dans la salle. Il y a aussi eu toutes les améliorations apportées aux postes techniques (électricité, ventilation, sécurité, etc.).

S'agissant de la rénovation d'un bâtiment ancien, **Corinne Ménétrey** estime que le budget a été sous-estimé dès le début au regard des réglementations, de la sécurité incendie, etc. Elle donne l'exemple de l'emplacement de l'ascenseur, estimant qu'il aurait fallu préalablement étudier les incidences sur les installations techniques. Toute rénovation engendre des surprises, indéniablement. Et la commune se retrouve désormais prise au piège et contrainte d'en faire les frais, ce qui est regrettable.

**Le Maire** est d'accord avec Corinne Ménétrey. Certes, l'architecte a perdu la maîtrise des coûts, mais pour une salle qui est maintenant de qualité.

**Jacques Petitpierre** aimerait savoir jusqu'où la responsabilité des ingénieurs pourrait être engagée par rapport à leur première évaluation. **Orazio Spuri Nisi** répète que tout découle du crédit supplémentaire de Fr. 500'000.- qu'il a mal visualisé.

À la demande du **Maire**, **Orazio Spuri Nisi** estime que les ingénieurs n'ont pas vraiment de responsabilités dans ce dépassement de coûts avant de reprendre ses explications tout en répondant à plusieurs questions. Puis **Coranda Pierrehumbert** résume la cascade d'étapes qui ont conduit à ce dépassement.

Tout a été bien fait hormis les chiffres qui ont été mal alignés, résume **Marc Jaquet** à l'issue des explications d'Orazio Spuri Nisi.

Suite aux remarques de **Marc Jaquet** et de **Corinne Ménétrey**, **le Maire** estime qu'il aurait fallu mettre en place un double contrôle financier, comme pour le centre du village.

**Le Maire** libère Orazio Spuri Nisi et propose 5 minutes de pause.

**La Vice-présidente** ouvre le débat en donnant la parole à **Corinne Ménétrey** qui avoue ses inquiétudes à propos du projet de la future école. Bien qu'il s'agisse d'une nouvelle construction, ne faudrait-il pas mettre en place des garde-fous financiers afin de ne plus se retrouver dans une situation pareille ?

**Le Maire**, qui abonde dans son sens, souhaite que cette affaire ne mette pas à mal la relation entre le Conseil municipal et l'Exécutif qui a joué ce soir la carte de la transparence. Au nom de ses collègues et de lui-même, il espère que le Conseil municipal et l'Exécutif continueront à travailler dans un climat de confiance.

En ce qui concerne l'école, ce mandat a été confié à un consortium, ce qui est une bonne chose. Il est clair qu'après une telle expérience, l'Exécutif sera d'autant plus attentif. Des plans financiers réguliers seront demandés et contrôlés ; un protocole pour les coûts sera mis en place.

Selon **Marc Jaquet**, l'Exécutif n'a pas commis d'erreurs dans le cadre de la rénovation de la salle communale ; la responsabilité incombe à l'architecte et à sa mauvaise interprétation des chiffres. Une discussion s'engage par rapport à cette responsabilité, certains conseillers municipaux, dont **Christophe Berthelet**, évoquant la possibilité d'engager une procédure à l'encontre d'Orazio Spuri Nisi.

**Le Maire** relève que cela fait tout de même quatre ans que l'Exécutif entretient une relation de confiance avec ce dernier. Puis, sur des remarques d'**Amandine Mayer-Sommer**, il rappelle qu'Orazio Spuri Nisi a déjà assumé ses responsabilités par rapport à la mauvaise conception des portes. Pour le reste, il a fait des erreurs par rapport aux chiffres, pas au niveau de la construction.

En tant que Président de la commission des Finances, **Jean-François Jordan** assure l'Exécutif de son entière confiance. Il relève néanmoins qu'il y a également eu un dépassement assez conséquent sur le PDCOM. En l'espace de quelques mois, cela fait deux fois que des projets, votés par rapport à un besoin, subissent des augmentations ; peut-être serait-il judicieux de mettre en place des alertes. Il suggère aussi de réévaluer la communication entre l'Exécutif et la commission des Finances. En effet, et même si ce n'est pas le rôle du délibératif de s'immiscer dans la gestion opérationnelle, il aurait préféré que ladite commission soit informée en amont.

Par rapport à la salle communale, **le Maire** précise que le Conseil municipal a examiné ce soir une situation fixée. Cela n'aurait pas été possible en novembre dernier. En ce qui concerne le PDCOM, les dépassements sont dus aux exigences de l'État (Canton et CMNS). Il est hélas impossible de tout maîtriser dès le départ même si l'Exécutif fait de son mieux, regrette-t-il.

## 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2017

Le procès-verbal est approuvé sans remarque avec remerciements à son auteur.

## 3. Communications du Bureau du Conseil

**La Vice-présidente** indique que le Bureau du Conseil n'a pas reçu de courrier particulier et n'a pas de communication à annoncer.

## 4. Communications de l'Exécutif

### a) Conseil de la Fondation de la Pallanterie (FITIAP), démission de Jean-Baptiste Leclercq

**Le Maire** rappelle que Jean-Baptiste Leclercq, qui a démissionné fin 2017 du Conseil municipal, continuait à œuvrer au sein de la commission Statuts et règlement de la FITIAP. Or, Jean-Baptiste Leclercq a confirmé sa démission du Conseil de fondation de la FITIAP pour juin 2018. Le Conseil municipal devra donc nommer quelqu'un pour le remplacer jusqu'à la fin de la législature.

**Le Maire** évoque la candidature d'Alexandre Schwab, qui a discuté avec Moreno Sella, Président de la FITIAP et l'Exécutif. Alexandre Schwab est avocat de droit suisse, inscrit au barreau, admis à la fédération suisse des avocats ainsi qu'à l'ordre des avocats de Genève. Il est aussi intermédiaire financier enregistré. Il a fondé son étude en 1992 et est spécialisé en droit commercial, en droit des affaires bancaires ainsi qu'en droit immobilier et administratif. Il a été actif en qualité de conseil et instructeur auprès de deux organismes d'autorégulation soumis à la FINMA. Il bénéficie donc d'une bonne expérience.

**Orazio Spuri Nisi** arrive à ce moment-là de la séance ; **le Maire** propose de terminer cette communication avant de revenir sur le point 1 de l'ordre du jour.

Une personne dans le domaine juridique serait actuellement un plus pour le Conseil de fondation de la FITIAP, poursuit **le Maire**, avant de préciser que le Conseil municipal élira, ce printemps, le remplaçant de Jean-Baptiste Leclercq.

Si les conseillers municipaux avaient connaissance d'autres personnes intéressées pour cette fonction, qu'ils n'hésitent pas à en informer l'Exécutif, conclut **le Maire** en remerciant Alexandre Schwab d'être prêt à faire bénéficier le Conseil de fondation de la FITIAP de ses nombreuses compétences.

Orazio Spuri Nisi étant désormais présent, **la Vice-présidente** reprend le point 1 de l'ordre du jour. A la fin de celui-ci, l'ordre du jour se poursuit avec les points ci-après.

**b) Petit-Sionnet**

**Le Maire** indique que les autorités ont été interpellées par la commune de Jussy qui souhaite demander une modification en zone hameau du Petit Sionnet. Meinier, qui possède une bande infime de terrain tout en haut de la carte projetée à l'écran, souhaiterait également préserver ce secteur. Par conséquent, l'Exécutif n'a pas manifesté d'opposition. Personne n'émet de remarque.

**c) Conseil municipal**

**Le Maire** propose les dates des Conseils municipaux du deuxième semestre 2018, soit :

20 septembre, 18 octobre (présentation du budget 2019), 15 novembre (vote du budget 2019) et 6 décembre.

**d) Zone industrielle et artisanale de la Pallanterie (ZIAP)**

**Le Maire** annonce que Moreno Sella, Olivier Morzier et la nouvelle directrice de la FITIAP viendront, lors du Conseil municipal du 8 mars prochain, présenter le projet d'extension de la zone, les enjeux, la finalisation du bâtiment P9 et la future entrée des locataires. Ils aborderont également les questions liées à la succession du Conseil de fondation actuel, et en particulier des représentants de Meinier. Il rappelle qu'il faudrait anticiper ces changements d'ici la fin de cette législature.

**e) Plan Directeur Communal (PDCom)**

Le Plan Directeur Communal doit toujours être présenté au public le 22 mars. L'Exécutif a consacré son week-end à lire les 400 pages de ce document pour le finaliser cet après-midi avec la collaboratrice du mandataire. Le PDCom, qui a été revu en fonction des remarques des différents services, repartira une dernière fois auprès du Canton. Un petit film de présentation est en cours de préparation.

**f) Débat public sur le tracé autoroutier de la rive gauche**

Un débat public aura lieu le 7 mars 2018 à propos du tracé autoroutier de la rive gauche, annonce **le Maire** ; un tous ménages sera bientôt diffusé à la population. Des citoyens de la commune et de la région ont décidé d'organiser ce débat publique, auquel seront associés d'une part des représentants du DETA qui défendent le tracé tel que proposé aujourd'hui et, d'autre part, le professeur Walter Wildi (expert en géologie), Gilles Marti (Maire de Puplinge), Gabriel Doublet (Maire de Saint-Cergues, France), Thomas Wenger (membre du Conseil consultatif) et lui-même.

**g) FIFDH**

**Le Maire** indique que le Festival du Film et Forum International sur les Droits Humains (FIFDH) se déroulera bientôt à Genève. Comme l'année dernière, les communes d'Anières et de Presinge accueilleront un certain nombre de projections. L'Exécutif a pris l'initiative de financer les tous ménages pour Meinier.

**h) Théâtrechamp, spectacle « Ça me saoule », du 6 au 9 mars 2018**

L'Exécutif a accepté de soutenir « Ça me saoule » par le biais d'une publicité parue dans le dernier Meinier Infos et de financer ce spectacle pour tous les Meynites âgés entre 12 et 20 ans (entrée gratuite sur présentation du tout ménage, précise **Coranda Pierrehumbert**). **Le Maire** rappelle que cette démarche s'inscrit dans le cadre de la prévention contre l'abus d'alcool chez les jeunes. **Sylvie Barbat** recommande vivement cet excellent spectacle à tous.

**i) Carre d'Aval**

**Etienne Murisier** indique qu'une présentation, assez complète et efficace, a été faite à la population du hameau du Carre d'Aval afin d'expliquer les travaux qui seront conjointement menés par l'État et la Commune. Les travaux d'assainissement avec la mise en souterrain des lignes électriques et de Swisscom semblent avoir été bien accueillis. Concernant les raccordements privés, les propriétaires ne seront pas obligés à cette mise en souterrain, même si cela donnerait une plus-value à leur bien. Des réunions seront organisées une fois les coûts précis connus, afin de trouver des arrangements avec les concernés.

En ce qui concerne les aménagements de la place, l'architecte paysagiste a proposé d'installer des pavés comme ceux de la vieille ville, ajoute **Etienne Murisier** en montrant plans et schémas. La physionomie de la place sera inchangée, les places de parking conservées, mais ce nouveau revêtement permettra de créer un climat de type « place du village ». Ce seuil psychologique devrait interpeller les automobilistes et les faire ralentir sans gêner la circulation des véhicules agricoles.

Il indique que le planning des travaux d'assainissement est plus facile à prévoir. Dans l'idéal, les aménagements extérieurs devraient se faire en même temps. Une présentation complète du projet, avec le descriptif et les coûts, sera dévoilée en mai prochain au Conseil municipal afin que le crédit y relatif puisse être voté en juin 2018. Le crédit d'assainissement sera remboursé par le fonds intercommunal d'assainissement, conclut **Etienne Murisier** avant de préciser, sur une remarque de **Corinne Ménétreay**, que la commission réfléchit encore par rapport au prix des aménagements extérieurs et à la sécurisation des piétons.

Sur une question d'**Ania Schwab**, **Etienne Murisier** précise que ce secteur est limité à 40 km/h. Les zones 30 km/h impliquent des aménagements tels que des chicanes, constituant ainsi des obstacles difficiles pour les gros engins agricoles. Mais une signalétique pour rappeler la limite de 40 km/h sera sans doute mise en place.

**j) Visite école de commerce Raymond Uldry**

**Coranda Pierrehumbert** propose les deux dates (12 ou 18 avril) soumises par Frank Herbert (Architech SA) pour la visite de l'école de commerce Raymond Uldry. À mains levées, la date du mercredi 18 avril à 17h30 est retenue par la majorité.



### k) Initiation au curling

Dans la lignée des activités du Conseil municipal, **Coranda Pierrehumbert** indique que la commission ad hoc offrira une initiation au curling à la patinoire de Sous-Moulin le jeudi 15 mars à 18h30.

### l) Nouvelle plage des Eaux-Vives

Elle poursuit en indiquant qu'une visite du chantier de la plage de Genève pourrait être organisée un samedi matin afin de voir les pilotis qui seront retirés du lac pour ces aménagements. De nombreux conseillers municipaux manifestant leur intérêt, la commission ad hoc proposera des dates pour cette visite.

### m) Réseaux sociaux

En lien avec la commission Information, Communication & Votations, la galerie Le Coin du Centre a désormais un compte Facebook et un compte Instagram, se réjouit **Coranda Pierrehumbert**, tandis que Michel Vazquez en projette brièvement des extraits sur l'écran. L'espace santé/social a également un compte Instagram. N'hésitez pas à vous abonner, à « liker », à diffuser !

## 5. Projet de résolution

- **01/2018** : Pour que la Commune de Meinier se déclare zone hors TiSA

**Le Maire** rappelle que la pose des panneaux, si cette résolution est acceptée, aura avant tout une valeur symbolique. Après une brève discussion, il est décidé de rectifier le point 4 comme suit :

« 4. d'indiquer « Zone hors TiSA » par **le biais de différents supports d'information à définir la pose de panneaux aux entrées de notre Commune.** »

**La Vice-présidente** lit la résolution.

- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 13 voix pour, soit à l'unanimité.**  
(résolution votée en annexe)

## 6. Rapports des commissions

### a) Bâtiments & Aménagement (BAM)

La commission s'est réunie le 22 janvier, annonce **Corinne Ménétrety**.

- ☑ Les devis pour la pose d'un faux-plafond et de l'éclairage de la voirie ont été acceptés.
- ☑ Le local situé à proximité de la voirie subit de grosses infiltrations d'eau ; un devis a été demandé afin de faire le nécessaire. La voirie pourra ensuite utiliser ce local comme annexe.
- ☑ Des discussions sont en cours concernant le remplacement de la cuisinière et du frigo à La Rampe et l'amélioration de l'espace. En effet, les animateurs reçoivent beaucoup d'enfants, particulièrement pendant les centres aérés. Sur une question de **Paola Sanz Velasco**, **Corinne Ménétrety** précise que la commission fera les choses petit à petit, étant donné le budget qui n'est pas très élevé.

- ☑ Une table à langer sera installée dans les W.-C. handicapés du bâtiment collectif, du côté du restaurant. **Ania Schwab** relève qu'une table à langer dans les W.-C. à proximité de la ludothèque répondrait à un réel besoin. **Corinne Ménétrety** prend note de cette suggestion.
- ☑ Les bambous dans le patio du restaurant Le Tilleul ont été arrachés. La commission réfléchit à un arbre d'une autre essence pour les remplacer.
- ☑ L'entreprise chargée des nettoyages de la crèche, du jardin d'enfants et des W.-C. publics ne donne pas entière satisfaction. La commission réfléchit à une solution.
- ☑ Un nouveau container pour le verre sera installé à l'extérieur de la salle communale afin de remplacer l'ancien et un container pour le PET sera posé l'année prochaine.

**b) Environnement, Routes & Agriculture (ERA)**

La commission a beaucoup parlé du Carre d'Aval depuis la dernière fois, indique **Marc Jaquet**. Etienne Murisier ayant bien résumé la situation, il n'a rien d'autre à ajouter.

**c) Finances (FIN)**

**Jean-François Jordan** n'a rien de particulier à signaler.

**d) Petite Enfance, École & institutions pour la Jeunesse (PEEJ)**

**Ania Schwab** annonce que la commission s'est réunie le 31 janvier.

- ☑ Les conseillères ont fait un retour sur les fêtes de l'Escalade et de Noël qui ont été réussies et appréciées.
- ☑ La semaine de la démocratie a été fixée du 1<sup>er</sup> au 6 octobre 2018. La commission propose de renouveler l'édition 2017, à savoir l'accueil à la Mairie des 7 et 8P. Après une visite des lieux, les élèves participeront à un mini-débat sur un sujet encore à définir. La population sera également conviée à la Mairie en soirée.
- ☑ Les promotions citoyennes se dérouleront le 19 février. 27 jeunes ont été convoqués ; pour l'instant 5 se sont excusés et 11 ont répondu favorablement. Après l'accueil à 18 heures à la mairie et un débat dans la salle du Conseil municipal sur le thème EasyVote, la soirée se poursuivra au théâtre du Léman.
- ☑ Certains événements étant plus chronophages que d'autres, proposition a été faite au sein de la commission de créer des sous-commissions ; cette nouvelle organisation permettra une plus juste répartition des tâches.
- ☑ Le repas des enseignants aura lieu le 26 avril prochain.

**e) Santé-Social & Aide au Développement (SAD)**

En l'absence de Valérie Sella, **Coranda Pierrehumbert** se charge de son rapport.

- ☑ La commission a travaillé à la finalisation des dons humanitaires et des soutiens aux œuvres suisses.
- ☑ La commission, qui a beaucoup travaillé sur le repas des aînés, a reçu énormément de retours positifs ; les aînés ont été enchantés de cette journée. **Coranda Pierrehumbert** remercie vivement chacun pour son investissement.
- ☑ La prochaine sortie des aînés se déroulera le 24 mai.
- ☑ Le World Café aura lieu ce printemps.

#### f) **Sports, Culture & Loisirs (SCL)**

**Sylvie Barbat** indique que la commission s'est réunie une fois.

- Elle a débriéfé sur la cérémonie des vœux du Maire qui, cette année, offraient deux nouveautés : la remise des mérites meynites et des couronnes pour le roi et la reine.
- La commission a fait le point sur l'avancée des jeux meynites.
- Elle est en train de préparer le 1<sup>er</sup> Août.
- La sortie d'initiation au curling a été pré-réservée.

#### g) **Information, Communication & Votations (ICV)**

La commission a travaillé sur plusieurs dossiers, indique **Jacques Petitpierre**.

- Les plans de la commune ont été remplacés après avoir été complètement revus et actualisés ; différentes informations ont également été ajoutées.
- La commission continue à travailler sur le site internet de la commune et espère pouvoir présenter une version beta lors du prochain Conseil municipal. Il s'agit vraiment d'un gros travail (articulation du site et consultation des pages).
- La commission participe avec des spécialistes en modélisation de l'HEPIA à la conception du visuel pour le PDCom qui sera présenté au public.

## 7. Rapports des représentants au sein des commissions externes

### a) **Communes-Ecole**

**Paola Sanz Velasco** indique que le comité s'est réuni le 16 novembre 2016, le 3 mai et le 30 août 2017. Elle parle du bilan en deux mots tel que discuté lors de la dernière réunion : 782 demandes d'inscription confirmées lors de la rentrée 2016 contre 822 pour l'année précédente ; 11 nouveaux cours ouverts ; 62 enseignants dont 12 nouveaux. Le bilan négatif est dû aux frais plus élevés pour le programme (4 pages supplémentaires), à l'acquisition de nouvelles licences informatiques et la mise à jour de tous les programmes. L'association aimerait vraiment être présente dans toutes les communes ; malheureusement, il n'y a pas de salle de cours à Meinier. **Le Maire** rappelle que ce sera difficile avant 2021 ou 2022.

### b) **Fanfare**

**François Mégevand** n'a rien de particulier à annoncer.

### c) **FITIAP** (Fondation de la Pallanterie)

**Christophe Berthelet** résume les points à l'ordre du jour des deux dernières séances du Conseil de la fondation.

13 décembre 2017 : vote du budget 2018 (accepté à l'unanimité), présentation de l'analyse des risques 2017.

7 février 2018 : point de situation sur la construction du P9 (réception du bâtiment prévue le 29 juin, entrée de la voirie de Collonge-Bellerive le 29 août). Les statuts acceptés par les communes sont dans les mains du Service de surveillance des communes avant leur validation par le Conseil d'État, qui les fera ensuite passer devant le Grand Conseil. La commission juridique travaille sur le nouveau règlement ; celui-ci fera l'objet d'une présentation pour la discussion au Conseil de la fondation lors du premier semestre 2018. Puis le règlement sera présenté aux Exécutifs et au Service de surveillance des communes

avant d'être validé par le Conseil de la fondation. Des discussions sont en cours concernant l'avenir de la fondation et du départ de nombre de ses membres d'ici décembre 2020. Le mandat de la prochaine présidence reviendra à Collonge-Bellerive, conclut-il.

d) **GIPE** (Groupement intercommunal de la Petite enfance de Gy, Jussy, Meinier et Presinge)

**Le Maire** annonce que le prochain Comité aura lieu dans quinze jours. Quatre éducatrices sont enceintes, dont une qui a accouché aujourd'hui. Ce domaine professionnel est soumis à énormément d'exigences par rapport au taux d'encadrement et il y a peu de personnel formé sur le marché pour les remplacer. Hormis ces soucis, qui sont encore gérés, tout va bien.

e) **Fondation immobilière de Meinier** (FIM)

**Le Maire** indique que la Commune a reçu l'évaluation MCH2 des bâtiments du centre du village. Il y a une nouveauté, à savoir que le terrain est désormais pris en compte. Cela mènera sans doute à une réévaluation des autres bâtiments. La délibération relative au transfert des bâtiments du centre du village à la FIM devrait être prochainement soumise au Conseil municipal.

f) **Groupement du CSR** (Centre sportif de Rouelbeau)

En l'absence de José Burgos, **Jean-François Jordan** indique que la magnifique cheminée du restaurant du centre sportif a été inaugurée récemment.

Il en profite pour ajouter, par rapport à ce qu'a dit Sylvie Barbat à propos des jeux meynites, que le comité d'organisation et toutes les sociétés qui étaient partantes pour organiser un jeu se sont réunis hier. Sur les onze sociétés qui se sont annoncées, presque toutes avaient déjà une idée de jeu.

g) **Pompiers**

**Marc Jaquet** annonce que dans le cadre du tournoi Arve et Lac, la compagnie recevra le 4 mars prochain la caisse de secours ; 230 personnes sont attendues pour l'assemblée et le repas.

## 8. Divers

a) **Bal de l'amicale de la pétanque**

**Jacques Petitpierre** signale que l'amicale de la pétanque fêtera ses 40 ans cette année. Elle organise à cette occasion, le 24 mars prochain, le bal des cochonnets.

b) **Décharge sauvage**

Le hangar à l'abandon (au chemin des Varlioudes) devient une décharge sauvage qui fait l'objet de multiples allées et venues bizarres, déplore **Jacques Petitpierre**. **Etienne Murisier** insiste sur l'importance de prévenir la police en cas d'attroupements nocturnes.

**Le Maire** informe que des courriers ont été envoyés à la propriétaire, aux services concernés du Canton, aux APM (agents de la Police municipale) et à la gendarmerie.

c) **Divers**

Certains n'ont pas encore contribué à la petite caisse du Conseil municipal en versant Fr. 25.- à Michel Vazquez, rappelle la **Vice-présidente**.

Plus personne ne demandant la parole, **la Vice-présidente** lève la séance à 23h00.

**Prochaine séance du Conseil Municipal :            jeudi 8 mars 2018 à 20h15**

La Secrétaire  
du Bureau du Conseil Municipal

La Vice-présidente  
du Conseil Municipal

.....

Ania Schwab

.....

Line Müller

**Annexe :**    résolution votée

Meinier, le 8 mars 2018 /em



## Résolution n° 01

### Pour que la Commune de Meinier se déclare zone hors TiSA

Vu l'exposé des motifs ci-joint,

Considérant :

- la déclaration du parlement genevois déclarant le Canton de Genève zone hors de l'Accord TiSA ;
- les communes de Genève, de Carouge, du Grand-Saconnex, de Meyrin, d'Onex, de Plan-les-Ouates et de Puplinge qui ont entrepris la même démarche ;
- la résolution votée au Conseil municipal concernant l'accord TiSA le 7 mai 2015, demandant au Conseil fédéral d'informer de manière complète et exhaustive le parlement fédéral, les législatifs cantonaux, les communes et la société civile, des contenus et de l'avancée des négociations de TiSA ; de s'opposer à l'avenir à toute obligation de privatiser les biens et les services publics pour que ceux-ci puissent rester sous contrôle démocratique et enfin, de transmettre cette déclaration à l'Association des Communes Genevoises pour une prise de position similaire.
- la réponse partiellement évasive du 3 août 2015 reçue du Conseil fédéral suite à la résolution susmentionnée votée au Conseil municipal ;
- que cet accord comme d'autres traités de libre-échange ouvre des marchés à la concurrence en se fondant sur des systèmes contraignants qui réduisent fortement l'autonomie et la maîtrise des Etats et des populations ;
- l'attachement de l'Exécutif et du Conseil municipal aux services publics et la volonté de les conserver sous contrôle démocratique ;
- la volonté de l'Exécutif et du Conseil municipal de continuer à gérer les prestations qu'il offre à la population.

sur proposition de l'Exécutif,

### **Le Conseil municipal décide par 13 voix pour, soit à l'unanimité**

1. de déclarer la Commune de Meinier zone hors de l'Accord TiSA ;
2. d'informer les habitant-e-s de la Commune de cette résolution et des raisons qui motivent cette décision par le biais de tout support d'information adéquat ;
3. d'informer de cette décision le Conseil d'Etat, le Conseil Fédéral et l'Association des communes genevoises (ACG) par un courrier ;
4. d'indiquer « Zone hors TiSA » par le biais de différents supports d'information à définir.

*Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) - Seuls des procès-verbaux approuvés sont le cas échéant communiqués au public en application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001.*

*Art. 28, al. 2 de la LAC - L'affichage indique le dernier jour du délai pour la demande de référendum et rappelle aux électeurs le droit qu'ils ont de prendre connaissance du texte complet des délibérations, des plans d'affectation du sol, ainsi que les horaires et le lieu où ils peuvent être consultés.*

Meinier, le 16 février 2018

La Vice-présidente du Conseil municipal  
**Fokeline Müller**



## **EXPOSÉ DES MOTIFS relatifs à la Résolution n° 01**

### **Pour que la Commune de Meinier se déclare zone hors TiSA**

Un traité international concernant le commerce des services est actuellement en négociation par 50 pays, dont les Etats-Unis et la Suisse, visant à forcer la privatisation des services publics et à soumettre chaque secteur aux règles de la libre concurrence. Ce traité TiSA (Trade in Services Agreement, soit en français Accord sur le Commerce des Services) est en cours de négociation à Genève depuis janvier 2012. Ce traité s'inscrit dans le projet de partenariat transatlantique de commerce et d'investissement abrégé (TTIP) en anglais, également connu sous le nom de traité de libre-échange transatlantique abrégé (TAFTA) en anglais.

L'absence de transparence sur le contenu de ce traité, la mise en place de tribunaux d'arbitrage non soumis aux lois des Etats, constitués d'avocats d'affaires internationaux, l'impossibilité de revenir en arrière en retirant un secteur de la libre concurrence sans subir des pénalités économiques lourdes (clauses dites de « Standstill » et de « Ratchet »), suscitent de vives inquiétudes auprès des citoyen-ne-s, du monde associatif et de la classe politique.

L'objectif final de ce traité est de libéraliser l'ensemble des services et finalement démanteler les prestations publiques, le rôle de l'Etat et des collectivités publiques.

Les politiques publiques seront directement concernées pour des services essentiels à la population, que ce soit les transports, le service des eaux, l'énergie, l'éducation, l'enseignement et la formation, les activités culturelles et sportives, la protection des consommatrices et consommateurs, les règles concernant les produits alimentaires, la gestion des déchets, le social ainsi que la santé. Ce traité nous concerne toutes et tous et impactera la vie locale et communale de façon directe.

Une dérégulation de tous les échelons administratifs du pays, Confédération, Cantons et Communes, réduirait rapidement à néant la marge de manœuvre des parlements et des exécutifs, en limitant la possibilité de légiférer à l'intérieur de ses frontières.

Chaque gouvernement doit pouvoir décider de la manière de gérer ses prestations de services dans l'intérêt de sa population. Il doit pouvoir se garder le droit d'adopter ultérieurement toutes les réglementations nécessaires. Notamment, s'il s'avère que la libéralisation n'a pas les effets souhaités ou attendus. Permettre à des intérêts privés de s'approprier des services publics en imposant leur privatisation pour ensuite se faire subventionner par des fonds publics est un non-sens. Nos droits démocratiques et notre souveraineté, en tant qu'institutions et comme simples citoyens, seraient en danger.

Accorder à des entreprises multinationales le droit de poursuivre des Etats et des collectivités publiques devant des tribunaux privés d'arbitrage en se soustrayant aux juridictions civiles, réduit fortement notre capacité à réguler notre économie et notre environnement, ce qui est contraire à notre constitution fédérale.

Face à de grosses multinationales, les petites et moyennes entreprises locales seront également menacées. En effet, elles ne pourront concurrencer ces géants qui échapperont alors aux législations nationales avec des ramifications incontrôlables dans tous les domaines où elles exercent leurs activités.

C'est pourquoi il nous semble capital que l'Exécutif et le Conseil municipal de notre Commune restent attentifs à l'évolution de ce dossier et continuent à affirmer leur attachement aux politiques publiques et à la maîtrise de celles-ci. Elles réaffirment leur attachement sans faille aux principes démocratiques, de liberté de choix et de transparence, y compris lors de négociations techniques et compliquées d'accords internationaux pouvant avoir des répercussions réelles et immédiates sur la vie des citoyennes et citoyens d'un pays.

Déclarer notre Commune ZONE HORS TiSA est une action simple, mais symboliquement forte !